



Publié le : 08/07/2026

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 25 juin 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 122

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56

La séance est ouverte à 17h08 et levée à 22h15

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** M. Mohamed AIT-ALI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 17), Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Bruno CAIRE (à compter de la question n° 14), Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°16), M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°16), M. Clément DARCQ (à compter de la question n° 14), M. Franck DEFTRASNE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCCART, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT (à compter de la question n° 16), Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 14), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°14), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN (à compter de la question n°14), M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Flora SIMONIN, M. Fabrice TAILLARD, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE **Beure :** M. Bruno LIND, **Bonnay :** M. Pascal DIMANCHE, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO (à compter de la question n°14), **Brailly :** M. Thierry NONNOTTE, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chalèze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Hervé GROULT, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chemaudin et Vaux :** M. Serge MINORET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** M. Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** M. Sébastien PERRIN, **Devecey :** M. Gérard MONNIER, **Ecole-Valentin :** M. Kadir YILDIRIM, **Fontain :** M. Marc GIRARDOT, **François :** M. Émile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Denis PERIN, **Gennes :** M. Jean-Michel LHOMMEE, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Larnod :** M. Jean-Philippe DEVEVEY, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Jean-Philippe REGENNASS, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Philippe DOLEJAL, **Montfaucon :** M. Laurent JEUNET, **Morre :** Mme Martine CARTIER (suppléante), **Nancray :** Mme Julie DUEDE (suppléante), **Noiron :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Christian DAVID, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Stéphane RAMELET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE (à compter de la question n°3), **Rancenay :** Mme Catherine BECKER, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER (à compter de la question n° 33), **Roset-Fluans :** Mme Myriam DE JACQUELOT (suppléante), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Lylia CALVAT, **Serre-Les-Sapins :** Mme Valérie BRIOT, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** Mme Julie GIRARD, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Venise :** M. Charles POMMEY, **Vieilley :** M. Damien LIARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien AUBERT, **Vorges-Les-Pins :** M. Georges POITREY

Étaient absents : **Audeux :** M. Michel VIENET, **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, M. Jérôme CUPILLARD, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Manon MONNIER, M. Frédéric PARISE, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Esther SZWARC, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, Mme Sylvie WANLIN, **Champagny :** M. Olivier LEGAIN, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chaucenne :** M. Etienne PELLEGRINI, **Deluz :** Mme Liliane JOURNOT, **La Chevillotte :** M. Jean-Luc BARBIER, **La Vèze :** Mme Céline TRONCIN VERGEY, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Merrey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY

Secrétaire de séance : Mme Anne OLSZAK

Procurations de vote : **Audeux :** M. Michel VIENET à Mme Valérie MAILLARD, **Besançon :** M. Hasni ALEM à Mme Aline CHASSAGNE, M. Guillaume BAILLY à M. Jean-Pascal REYES (jusqu'à la question n°16 incluse), M. Patrick BOUZAT à M. Patrick JACQUES, M. Jimmy BRESILLION à Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Bruno CAIRE à Mme Isabelle BORDAT (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Estelle CAMARA à M. Djilali SAHLAOUI, M. Jérôme CUPILLARD à Mme Marie GRUILLOT, M. Clément DARCO à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Laura GINIOT à M. Jérémie JEANVOINE (jusqu'à la question n°15 incluse), Mme Leïla HANNOUNI à M. Pascal ORLANDI (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Flora SIMONIN (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Emmanuelle HUOT-CUSENIER, Mme Manon MONNIER à M. Kevin VEJUX, M. Frédéric PARISE à Mme Sophie PESEUX, Mme Anne-Rachel SCHERTZ à M. Didier GENDRAUD, Mme Esther SZWARC à M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN à Laurence MULOT CESARI, Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Sébastien LEUBA, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN à M. Philippe GUILLAUME, **Chaucenne :** M. Etienne PELLEGRINI à Mme Catherine BARTHELET, **La Vèze :** Mme Céline TRONCIN VERGEY à M. Laurent JEUNET, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE à M. Pascal DERIOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT à Mme Christine WERTHE, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD à M. Henri BERMOND, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET à M. Patrick AYACHE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER à M. René BLAISON (jusqu'à la question n°32 incluse), **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA à M. Martial DEVAUX, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY à Mme Anne BIHR

Délibération n°2026/2026.00171

Rapport n°26 - Soutien aux programmes d'actions en faveur de l'innovation portés par le Pôle des Microtechniques (PMT) pour l'année 2026

Soutien aux programmes d'actions en faveur de l'innovation portés par le Pôle des Microtechniques (PMT) pour l'année 2026

Rapporteur : Mme Sophie PESEUX, Conseillère Communautaire Déléguée

	Date	Avis
Commission n°2	10/06/2026	Favorable
Bureau	11/06/2026	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2026 et PPIF 2026-2030 « Actions recherche et innovation » Fonctionnement	Montant prévu au budget 2026 : 271 809 € Montant de l'opération : 155 000 €

Résumé :

Grand Besançon Métropole (GBM) soutient la démarche fédératrice du Pôle de compétitivité des Microtechniques (PMT) aux côtés de l'Etat, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et des acteurs économiques du territoire.

Le soutien à l'innovation est un axe structurant de la politique de développement économique de Grand Besançon Métropole, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises, les entités de recherche, et d'attractivité, comme de visibilité, pour le territoire. L'action de GBM en ce sens est définie dans son Schéma Territorial Enseignement Supérieur, Vie étudiante, Recherche et Innovation. Le présent rapport vise à soutenir les activités du PMT au travers de trois programmes complémentaires au bénéfice de l'écosystème d'innovation grand bisontin et de ses entreprises : « Animation 2026 » (45 000€), « Innovation, Attractivité et Microtechniques » (65 000€), et « HEALTH 2 » (45 000€).

I. PRESENTATION DU POLE DES MICROTECHNIQUES (PMT)

Le PMT fait partie des 55 pôles de compétitivité labellisés par la Direction générale des entreprises de l'Etat pour la phase V de la politique de soutien aux pôles de compétitivité (2023-2026). Ces derniers ont pour mission d'animer des écosystèmes d'innovation territoriaux en fédérant entreprises, recherche et formation, de soutenir le développement des entreprises, notamment des PME, via l'innovation collaborative et l'accès aux financements, comme de contribuer aux transitions écologique, numérique et à l'internationalisation des acteurs.

Le PMT est présidé par M. Laurent Deschamps et son bureau intègre des dirigeants de sociétés implantées sur GBM (Statice, Pixee Medical, Créatemps, Dixi Médical), des représentants d'écoles d'ingénieurs (ISIFC, SUPMICROTECH), des acteurs de la recherche (CNRS-Femto-st et EFS BFC), ainsi que la CCI Saône-Doubs. Piloté par son directeur, M. Renaud Gaudillière, le PMT rassemble aujourd'hui 12 collaborateurs dédiés à déployer des actions en faveur de l'innovation. Le siège est localisé à Besançon, un bureau est présent, par ailleurs, à Dijon.

Le PMT dispose d'un budget annuel de l'ordre de 2,1M€, 54% émanant, en moyenne de partenaires privés. En 2025, il fédère 273 membres (+11% par rapport à 2023), dont 68% d'industriels, et déploie ses activités principalement sur les marchés de la Santé, de l'Aéronautique-Spatial-Défense (ASD) et du Luxe, ce qui se traduit par l'existence de deux clusters internes : « PMT Technologies de la Santé » et « PMT Aéronautique Spatial Défense ».

2026 constitue une année charnière au cours de laquelle les pôles de compétitivité seront attendus pour répondre à la phase VI de l'appel à projet « Labellisation des pôles de compétitivité pour la période (2027-2029) ». La stratégie et la croissance de l'activité de PMT ont été financées par GBM ces dernières années au travers de 4 programmes différents, mais complémentaires, dont 3 cofinancés en commun avec la Région Bourgogne-Franche-Comté. En cas de succès du PMT à une nouvelle labellisation pour la période 2027-2029, et afin de rendre plus lisible l'accompagnement de GBM aux activités du pôle et de faciliter le pilotage de cette collaboration, il sera proposé de formaliser un programme d'actions unique et partagé.

II. RESULTATS MARQUANTS 2025

Au titre des résultats structurants de 2025, il convient de mettre en exergue la formalisation d'une nouvelle stratégie du Pôle, la signature de deux nouveaux partenariats stratégiques avec l'Agence de l'Innovation de Défense (AID) de la Direction générale de l'armement (DGA) et l'Agence Régionale de Santé BFC, la réalisation d'une étude de préfiguration d'un potentiel 3^e cluster interne « Technologies du Luxe », ainsi qu'une cartographie des entreprises dans le domaine médical sur GBM. Il y a également lieu de souligner les réalisations marquantes suivantes au bénéfice des acteurs de l'écosystème GBM :

- 19 projets de recherche publique et privée ont été labellisés par le pôle, dont 7 projets collaboratifs, 3 impliquant des entreprises ou laboratoires de GBM. 4 projets de recherche non collaboratifs portés par des entreprises ont été labellisés sur le territoire. Les secteurs d'activités de ces projets, privés ou publics, relèvent principalement d'applications médicales et numériques, deux projets sont déployés dans le domaine quantique et la robotique ;
- PMT a participé à une soixantaine d'instances nationales pour donner de la visibilité à l'écosystème grand bisontin dans le domaine de la santé et de l'aéronautique ;
- Près de 149 structures du territoire GBM ont participé aux événements nationaux, régionaux ou territoriaux organisés par le pôle dans les domaines de l'IA, de la Santé et ASD ;
- L'évènement « Rentrée des DM » est aujourd'hui reconnu comme l'évènement de formation de référence nationale dans le domaine des dispositifs médicaux, avec plus de 550 participants en 2025.

III. PROGRAMME « ANIMATION 2026 »

Les activités des pôles de compétitivité labellisés relèvent de différentes missions, soutenues par les financeurs publics lorsque d'intérêt général : accompagnement au montage de projets de R&D, actions d'animations dédiées à l'ensemble des membres du pôle et actions de visibilité, liées à l'innovation. Le programme d'actions conduit par le PMT sur l'année 2026, ainsi que les objectifs attendus par GBM, sont détaillés en annexe de la convention afférente (annexe 1). Il se structure autour des axes suivants :

- 1- Renforcement de la stratégie du pôle, de sa gouvernance et des missions institutionnelles ;
- 2- Veille, labellisation et valorisation de projets R&D ;
- 3- Renforcement de l'animation collective ;
- 4- Développement de l'événementiel ;
- 5- Renforcement du déploiement de la feuille de route aéronautique, spatiale et défense.

Le budget global de ce programme est de 791 400 €, cofinancés à parité entre acteurs privés et publics : Région Bourgogne-Franche-Comté (279 720 €), Etat (57 700 €), Pays de Montbéliard Agglomération (5 000 €) et Pays Doubs Horloger (3 000 €). Il est proposé que GBM soutienne ce programme à hauteur de 45 000 €.

IV. PROGRAMME « INNOVATION, ATTRACTIVITE ET MICROTECHNIQUES » 2026

Considérant les engagements croissants de GBM en matière d'innovation sur les filières d'excellence du territoire (Santé et Microtechniques), les deux partenaires ont défini un programme spécifique d'actions territorialisées pour étayer la stratégie de développement économique de GBM. En 2026, il se décline autour de trois grands axes (Annexe 2) :

- 1- Renforcement de l'attractivité de l'écosystème global Santé de GBM ;
- 2- Consolidation de l'attractivité de l'écosystème ASD de GBM ;
- 3- Et montée en puissance de l'animation de l'écosystème GBM.

Il est proposé de soutenir ce programme spécifiquement mis en œuvre sur le territoire de GBM, et d'un coût global de 130 000 €, par une subvention de 65 000 € au titre de l'année 2026, un montant identique à l'année 2025.

V. PROGRAMME « PMT HEALTH 2 »

Les filières Medtech et Biotech-Pharmacie sont retenues comme filières d'excellences par la stratégie de spécialisation et d'innovation de la Région Bourgogne-Franche-Comté, en articulation avec les enjeux du programme France 2030. Le PMT est un acteur majeur agissant à leur développement et

leur structuration et anime, depuis 2016, la filière santé en région avec des programmes qui ont permis de fédérer les acteurs au sein d'un cluster (PMT HEALTH). Le PMT s'est engagé depuis 2023 à développer la filière des biothérapies et à devenir un acteur incontournable dans les réseaux nationaux par la signature de conventions de partenariats avec l'Agence de l'Innovation en Santé (AIS), France Bio Lead, France Biotech, le Polepharma, le Syndicat National de l'Industrie des Technologiques Médicales (SNITEM) et le pôle Medicen.

Les enjeux du programme « PMT HEALTH 2 », détaillés en annexe 3, s'organisent autour de 3 axes :

- 1- Visibilité et notoriété des filières Medtech et Biotech-Pharmacie de GBM aux échelles régionale, nationale et internationale ;
- 2- Appui au développement de la filière Technologies de santé - dispositifs médicaux ;
- 3- Appui et expertise dédiées aux biothérapies sur le territoire GBM.

A la différence des deux programmes d'action mentionnés ci-avant, le programme « PMT HEALTH 2 » est organisé sur une durée de 2 ans. Il est proposé d'abonder ce programme par une seconde subvention de 45 000 € pour l'année 2026 et de formaliser cet engagement par un avenant afin d'acter ce soutien de GBM (annexe 4) ; portant l'engagement de la collectivité à 90 000 € pour la période 2025-2026.

Le budget total prévisionnel de ce programme est de 840 000 €, cofinancés à parité entre acteurs publics et privés. La participation de la Région Bourgogne-Franche-Comté s'élève à 330 000 €.

> Rappel des soutiens financiers de GBM

Pôle PMT	2023	2024	2025	Proposé 2026
Programme « Animation »	45 000€	45 000€	45 000€	45 000€
Programme « Innovation, Attractivité et Microtechniques »	65 000€	65 000€	65 000€	65 000€
Programme « PMT HEALTH 2 »	-	-	45 000€	45 000€

Sont adjointes au présent rapport les annexes suivantes :

- 1- Convention - Soutien au programme d'actions « Animation » porté par le Pôle des Microtechniques pour l'année 2026 ;
- 2- Convention - Soutien au programme d'actions « Innovation – Attractivité – Microtechniques » porté par le Pôle des Microtechniques pour l'année 2026 ;
- 3- Actions du programme PMT HEALTH 2 et retombées sur le territoire de GBM ;
- 4- Avenant à la convention relative au soutien du programme d'actions collectives PMT HEALTH 2 porté par le Pôle des microtechniques pour les années 2025-2026.

Mme Anne FALGA (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions « Animation 2026 » du Pôle des microtechniques à hauteur de 45 000 € sous forme d'une subvention pour l'année 2026,**
- **approuve le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions « Innovation – Attractivité – Microtechniques » du Pôle des microtechniques à hauteur de 65 000 € sous forme d'une subvention pour l'année 2026,**
- **approuve le renouvellement du soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions « PMT HEALTH 2 » porté par le Pôle des microtechniques à hauteur de 45 000 € sous forme d'une subvention pour l'année 2026,**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions afférentes ainsi que l'avenant spécifique au programme « PMT HEALTH 2 ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 1

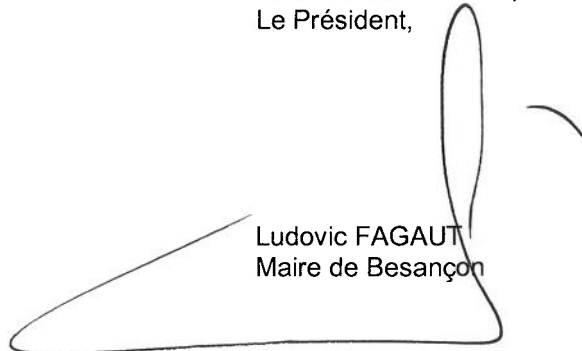
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La Secrétaire de séance,



Anne OLSZAK
Conseillère Communautaire Déléguée

Pour extrait conforme,
Le Président,



Ludovic FAGAUT
Maire de Besançon

Annexe 1 : convention et ses annexes



Direction chargée de l'exécution de la convention :

Pôle Développement - Direction Economie, Innovation et Territoires

Affaire suivie par : **Hélène MORGADINHO** Tel : 03 81 87 88 18 / helena.morgadinho@grandbesancon.fr

CONVENTION Soutien au programme d'actions « Animation » porté par le Pôle des Microtechniques pour l'année 2026

ENTRE :

La COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE, dont le siège est situé à La City 4 rue Gabriel-Plançon 25043 Besançon Cedex, représentée par son Président Monsieur Ludovic FAGAUT, dûment habilité à signer la présente convention par délibération n°..... du Conseil de Communauté de Grand Besançon Métropole en date du 25 juin 2026,
Ci-après désignée « **Grand Besançon Métropole** » ou « **GBM** »,

d'une part,

Et

Le PÔLE DES MICROTECHNIQUES (PMT), dont le siège est situé 18 rue Alain Savary 25000 Besançon représenté par son Président, Monsieur Laurent DESCHAMPS, dûment habilité à signer la présente convention,
Ci-après désigné « **PMT** » ou « **le Pôle** »,

d'autre part

PREAMBULE

La communauté urbaine Grand Besançon Métropole soutient depuis 2005 la démarche fédératrice du Pôle de Compétitivité des Microtechniques (PMT) aux côtés de l'Etat, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et des autres acteurs économiques. Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de Grand Besançon Métropole, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises, les entités de recherche et d'attractivité pour le territoire. Sur la base des résultats obtenus par le Pôle des Microtechniques sur l'année 2025, Grand Besançon Métropole a décidé d'apporter son soutien du programme d'action « Animation 2026 » porté par le Pôle, en articulation des cofinancements de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, du Pays de Montbéliard Agglomération et du Pays Doubs Horloger.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Grand Besançon Métropole apporte son soutien au Pôle des Microtechniques en 2026 et de définir les modalités de

versement d'une subvention de 45 000 €. Cette subvention est attribuée au Pôle pour l'animation des filières issues du savoir-faire des microtechniques dans le cadre de la politique nationale des pôles de compétitivité sur la base des objectifs du programme d'actions « Animation 2026 » dont le détail, et le budget prévisionnel, figurent en annexe à la présente convention

Article 2 - Montant et modalités de versement de la subvention

Grand Besançon Métropole attribue au Pôle des Microtechniques une subvention de 45 000 € pour l'année 2026, pour un budget global de 791 400 € TTC, pour la mise en œuvre du programme décrit à l'article 1. Ce montant d'aide est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 100 %, soit 45 000 € à la signature de la présente convention.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à fournir en fin de programme, en deux exemplaires, les comptes annuels certifiés avec justificatif de dépenses du dit programme ainsi que le rapport d'activité qui détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexe 1 de cette présente convention, conformément à l'article L 1611- 4CGCT et la loi 2000-321 du 12 avril 2000.

Article 3 - Durée et délai de validité

La présente convention est conclue au titre de l'année 2026. Elle prendra effet à compter de sa date de signature par la dernière des parties et cessera avec la transmission des pièces mentionnées à l'article 2 au plus tard le 31 mars 2027.

Le Pôle des Microtechniques s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

Article 4 - Obligations du Pôle des Microtechniques

Le Pôle des Microtechniques s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini à l'article 1^{er} de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de Grand Besançon Métropole au profit d'un autre organisme.

Le Pôle des Microtechniques accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses de l'action.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à mentionner le soutien financier de Grand Besançon Métropole, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de la communauté urbaine lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Si le Pôle des Microtechniques décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de Grand Besançon Métropole, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée. Ses modalités d'utilisation doivent être autorisées par Grand Besançon Métropole.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à prendre attache de Grand Besançon Métropole systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) afin d'en déterminer les modalités pratiques.

Article 5 - Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de Grand Besançon Métropole sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

Article 6 - Modification et reversement

Toutes modifications significatives du programme financé par GBM défini à l'article 1^{er} (délai de réalisation, nature des investissements, etc.) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à GBM et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

Grand Besançon Métropole pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions de l'article 4 et l'article 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure et restée sans effet.

Article 8 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 9 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de Grand Besançon Métropole et le Trésorier Payeur de Grand Besançon Métropole.

Fait à Besançon, le.....

**Pour le Pôle des Microtechniques
Le Président,**

Monsieur Laurent DESCHAMPS

Fait à Besançon, le.....

**Pour la Communauté Urbaine Grand
Besançon Métropole
Le Président,**

Monsieur Ludovic FAGAUT

ANNEXE 1 : Programme d'actions Animation 2026

Axe 1 : Stratégie du pôle, gouvernance et missions institutionnelles

Objectif 1

Sur 2026, PMT devra renforcer ses relations avec les CHU de la région BFC pour labelliser leurs projets d'innovations. Il devra relayer les Ami/AAP de l'ARS BFC.

Objectif 2 : le PMT participe à des échanges nombreux avec ou pour les pouvoirs publics.

- Réunions des pôles et des clusters
- Réunions à l'initiative de Monsieur Le Préfet (plan de relance, cellule de veille aéronautique, états de situation CODEFI (instance d'entreprises en difficultés), CRIET (Cour de répressions des fraudes économiques et terrorisme)
- Contributions auprès de l'AFPC (association française des pôles de compétitivité) et membre du comité Hi-France (Label des entreprises innovantes dans lesquelles investir)
- Animation et co-animation des groupes de travail dans le cadre de la RIS3 (microtechniques et systèmes intelligents ; santé et soins individualisés)
- Participation aux comités de pilotages régionaux (Comité d'innovation...)
- Représentant régional désigné par le GIFAS et relais des appels à compétences R&T du CORAC, programme national de recherche en aéronautique civile.
- Participation à divers conseils d'administrations et assemblées générales d'organisations nationales ou régionales (AFPC, France Clusters, France Biotech, CCIR, UIMM, PGI BFC, DECA BFC, Campus des Métiers, French Tech Capitale ...)
- Réunions de travail régulières auprès d'acteurs des écosystèmes nationaux, régionaux ou locaux (principalement : GIFAS, AER BFC, Temis Microtechniques, Micronora, institut FEMTO-ST, UBFC, UFC, FC Innov, Supmicrotech, DECA BFC, Robotics Valley, BFC Numérique, Pôle Universitaire d'Innovation UBFC, BPI France, Business Angels BFC

Objectif 3 : afin de consolider la gouvernance de sa structure, le PMT veillera à la représentativité de son bureau avec des représentants de structures implantées sur le territoire de GBM. Il veillera à l'équilibre économique de ses comptes analytiques et veillera à la croissance des ressources privées (à minima > 50 %).

Livrables à fournir sur l'axe 1

Un tableau mentionnant les dates des rencontres avec les autres clusters + remise des éventuelles conventions de partenariats + le nombre de AMI /AAP relayé

Sur les rencontres CODEFI, CRIET, AFPC : au fil de l'eau, PMT communiquera à GBM les entreprises en difficulté de son territoire.

Sur les rencontres auprès de l'AFPC, Hi-France, France cluster, Gifas : au fil de l'eau, le PMT fournira les informations économiques pertinentes pour le territoire de GBM.

Un tableau mentionnant les dates et rencontres de participations dans les conseils d'administrations, AG, structures « partenaires » citées à l'objectif 2

Au fil de l'eau, la remise des comptes rendus de séances de bureaux, CA et AG de PMT.

Organisation de 5 comités des financeurs

Axe 2 : veille, labellisation et valorisation de projets R&D

Objectifs :

- Détection de projets R&D avec au moins un porteur sur le territoire de GBM
- Relais d'information en publiant sur le site Internet les AMI/AAP y compris ceux relatifs aux transitions et notamment, à la décarbonation des process et des produits industriels.
- Veille et soutien sur les Ami /AAP sectoriels et stratégies d'accélération (France 2030, Région, Europe) en s'inscrivant sur les stratégies locales, nationales et européennes (SRDE2I, RIS3...)
- Renforcement de la visibilité des porteurs auprès des guichets BPI, ADEME et des pouvoirs publics.
- Evaluation des projets y compris à travers le processus de labellisation et/ou de co-labellisation avec d'autres pôles partenaires et adaptation du processus de labellisation. Une attention

particulière est portée sur la prise en compte des TEE (Transition Energétique et Ecologique) dans le projet d'innovation avec possibilité de ne pas labelliser en cas d'insuffisance.

Livrables à fournir sur chaque objectif de l'axe 2

Sur le territoire de GBM, il s'agira d'accompagner 8 projets impliquant une entreprise, un laboratoire ou centre de recherche implantée sur le territoire de GBM.

PMT devra fournir un tableau excel mentionnant les divers projets déposés, labellisés avec indicateurs TEE, listant les entreprises, les entités de recherches, le montant des programmes, le montant obtenu des aides publiques liées à ces programmes.

Une hausse d'AAP dans le domaine ASD et microtechniques est attendu.

Axe 3 : l'animation

Le PMT continue à orienter ses activités d'animations sur plusieurs marchés.

La filière santé, filière stratégique et d'excellence a son propre programme : PMT Health dédié à la montée en compétences sur le sujet à l'échelle régionale.

Objectifs :

- Prospector et viser une masse critique d'adhérents au-delà de 280 membres à l'échelle régionale et 80 membres pour GBM
- Animer la communauté des adhérents industriels : organisation de 15 manifestations sous divers formats (micro-matinales et conférences sur des sujets d'intérêts spécifiques relevés par les adhérents, journées de sensibilisation, comités thématiques, rencontres technologiques avec des apporteurs de solutions, webinaires, ...) visant la mise en réseau des entreprises, des laboratoires de recherche et des organismes de formation et la promotion de l'écosystème régional dont 4 sur GBM.
- Promouvoir les adhérents à travers 1 annuaire annuel papier de ses membres, la rédaction de 100 publications sur le réseau social professionnel LinkedIn et l'animation d'une communauté de 2600+ abonnés.
- Réaliser environ 110 visites d'entreprises différentes pour recueillir la « voix des entreprises » sur le territoire de GBM : visites et écoutes des besoins, projets et stratégie des entreprises membres ou non encore membres dans le but de mieux se connaître, et d'identifier les axes de collaborations potentiels, de construction de projets ou de proposition de valeurs pour soutenir les actions d'innovation et de développement de l'entreprise. Le PMT dispose d'un fichier recensant les entreprises installées sur le territoire de GBM dans le domaine de la santé, un véritable outil à exploiter dans le cadre de cette action.
- Maintenir la mise à jour du kit commercial PMT
- Se doter d'un système d'information plus efficace et automatisé : reprendre le site internet et l'enrichir de fonctionnalités permettant une meilleure gestion des données et sécurité avec l'obtention du niveau AirCyber Bronze
- Faire monter en puissance l'outil PMT Business peu utilisé à date (www.pmt-business.com : plateforme de mise en relation entre donneurs d'ordre et sous-traitants industriels).
- Concevoir et produire des outils de communication en vue d'une communication de masse ou de mailing ciblés, développer la communication institutionnelle, événementielle et presse.

Livrables à fournir sur chaque objectif de l'axe 3

Il est attendu une augmentation du nombre d'entreprises adhérentes sur le territoire de GBM. Près de 80 entreprises individuelles est la cible attendue pour l'année 2026 (hors associations, structures de recherche, agence de développement économique etc...)

Pour les entreprises adhérentes ou non encore adhérentes du pôle installées sur le territoire GBM :

- Fournir un tableau listant les 110 entreprises, leurs effectifs et leurs chiffres d'affaires

PMT devra également fournir un tableau recensant les résultats obtenus sur chaque action, les entreprises GBM impliquées sur chaque action, le détail des prestations déployées auprès des entreprises GBM, bénéficiaires de GBM, les entreprises participantes aux masterclass, le nombre de mise en relation entre donneurs d'ordres et sous-traitants.

Au fil de l'eau, PMT communiquera à GBM des informations, actions pertinentes pour alimenter la newsletter économique de GBM. Objectif : valoriser les actions de PMT et les belles réussites des entreprises sur le territoire de GBM.

Axe 4 : événementiel

Le PMT incitera ses membres, en particulier les TPE et PME industrielles, à mettre en avant leur savoir-faire technologiques et expertises lors de salons, symposium, journées techniques et conventions d'affaires qui sont des occasions privilégiées de rencontres de prospects, de clients et d'éventuels partenaires.

Les évènements 2026 dans lesquels le PMT sera impliqué sont les suivants :

- Le « Printemps de l'IA » en lien avec l'institut Femto-St (en Région) : obj : + 200 participants
- Global Industrie, salon national de sous-traitance industrielle
- EPHJ : salon de l'industrie pour haute précision horlogerie joaillerie
- Salon Viva Technology, innovation technologique
- Organiser la 14ième édition de la Rentrée du DM avec l'ISIFC (UFC) : obj : + 500 participants
- Exposant au salon Micronora
- Soutien aux évènements de partenaires : Créer Demain (Besançon) porté par l'AER, évènement innovation porté par FNB, French Tech night porté par association French Tech BFC
- Paris space week : convention d'affaires sur le spatial
- Mission ASD en Italie (mars 2026)
- ASD Alliance, rencontres B2B
- Eurosatory, salon mondial de la défense et de la sécurité
- Aéromart : convention d'

Livrables à fournir sur chaque objectif de l'axe 4

Au minima, 60 entreprises individuelles GBM seront impliquées dans l'ensemble des évènements financés ou non financés par GBM.

Il est attendu la remise d'un tableau par évènement avec le nombre de participants, le nom des entreprises impliquées et territoire GBM mentionné. Ce tableau mentionnera également le nombre de rendez-vous réalisés et avec quelle structure ou entreprise rencontrée.

Les représentants GBM devront être associés à l'ouverture des évènements sur le territoire de GBM, les diverses dates des évènements devront être rappelées à GBM quelques semaines en amont.

Axe 5 : renforcement du déploiement de la feuille de route aéronautique, spatiale et défense

Objectif 1 : Apporter de la visibilité et notoriété aux membres du cluster vis-à-vis des donneurs d'ordres de la filière et favoriser les synergies inter-entreprises.

- Production d'un livret des membres du cluster PMT ASD
- Organisation d'un comité ASD sur Besançon
- Evènements stipulés à l'axe 4
- Veille et diffusion des appels d'offres publics, relais de recherche de compétences auprès des membres

Objectif 2 : Sensibiliser les membres vers l'excellence dans les thématiques essentielles pour la filière et l'accompagnement à la montée en compétences

- Animation de la cellule de veille aéronautique régionale
- webinaires : sensibilisation des entreprises au référentiel AEROEXCELLENCE (il s'agit d'un référentiel unique développé par Airbus, Safran, Dassault Aviation et Thales qui permet d'évaluer les acteurs de la supplychain + sensibilisation à la cyber sécurité (et aux deux référentiels le Diagcyber et l'Aircyber demandés par les donneurs d'ordres)
- Référentiels Diagcyber et Aircyber seront présentés aux entreprises

Livrables à fournir sur chaque objectif de l'axe 5

Sur les 110 entreprises rencontrées sur GBM, 10 au minima seront issues du marché ASD.
30 entreprises installées sur le territoire de GBM (hors associations, agence de développement économique, pôle économique etc..) se développant sur le marché ASD devront bénéficier de l'ensemble des actions (salons, accompagnement experts etc...)

Un tableau dédié au marché ASD recensant les résultats sur chaque objectif est à remettre à GBM : avec le nombre et l'identité des entreprises ou tout acteur du territoire GBM impliqué dans les évènements, les informations sur le projet labellisé, le listing des entreprises rencontrées, les entreprises participantes aux webinaires, les entreprises ayant bénéficiées des accompagnements. Le pôle devra redoubler d'efforts pour sensibiliser les entreprises de GBM à s'inscrire dans les démarches des référentiels.

Annexe 2 : convention et ses annexes



Direction chargée de l'exécution de la convention :

Pôle Développement - Direction Economie, Innovation et Territoires

Affaire suivie par : **Hélène MORGADINHO** Tel : 03 81 87 88 18 / helena.morgadinho@grandbesancon.fr

CONVENTION
Soutien au programme d'actions
« Innovation – Attractivité – Microtechniques » porté par le Pôle des
Microtechniques pour l'année 2026

ENTRE :

La COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE, dont le siège est situé à La City 4 rue Gabriel-Plançon 25043 Besançon Cedex, représentée par son Président Monsieur Ludovic FAGAUT, dûment habilité à signer la présente convention par délibération n°..... du Conseil de Communauté de Grand Besançon Métropole en date du 25 juin 2026, Ci-après désignée « **Grand Besançon Métropole** » ou « **GBM** »,

d'une part,

Et

Le PÔLE DES MICROTECHNIQUES (PMT), dont le siège est situé 18 rue Alain Savary 25000 Besançon représenté par son Président, Monsieur Laurent DESCHAMPS, dûment habilité à signer la présente convention, Ci-après désigné « **PMT** » ou « **le Pôle** »,

d'autre part

PREAMBULE

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole soutient depuis 2005 la démarche fédératrice du Pôle de Compétitivité des Microtechniques (PMT) aux côtés de l'Etat, de la Région et des autres acteurs économiques. Le soutien à l'innovation est un axe structurant de la politique de développement économique de Grand Besançon Métropole, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises, les entités de recherche et d'attractivité pour le territoire.

Compte-tenu des engagements croissants de GBM en matière d'innovation sur l'ensemble des filières d'excellences, notamment de la Santé (medTechs, biotechs, biothérapies et bioproduction) et des Microtechniques, les deux partenaires ont conjointement défini un programme d'actions visant à consolider les capacités d'innovation des acteurs socio-économiques afin de favoriser un développement économique durable et renforcer l'attractivité du territoire.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Grand Besançon Métropole apporte son soutien au Pôle des Microtechniques en 2026 et de définir les modalités de

versement d'une subvention de 65 000 €. Cette subvention est attribuée au Pôle afin de concrétiser la mise en œuvre du programme « Innovation-Attractivité-Microtechniques » pour l'année 2026 dont les objectifs et finalités, ainsi que le budget prévisionnel, sont détaillés en annexe à la présente convention.

Article 2 - Montant et modalités de versement de la subvention

Grand Besançon Métropole attribue au Pôle des Microtechniques une subvention de 65 000 € pour l'année 2026, pour un budget global de 130 000 € TTC, pour la mise en œuvre du programme décrit à l'article 1. Ce montant d'aide est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 50 %, soit 32 500 €, à la signature de la présente convention par la dernière des parties ;
- Le solde sur demande écrite et présentation, en deux exemplaires, des comptes annuels certifiés avec justificatif de dépenses du programme ainsi que le rapport d'activité qui détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en cohérence avec le programme détaillé à l'article 2 de la présente convention, conformément à l'article L 1611- 4CGCT et la loi 2000-321 du 12 avril 2000.

Article 3 - Durée et délai de validité

La présente convention est conclue au titre de l'année 2026. Elle prendra effet à compter de sa date de signature par la dernière des parties et cessera avec la transmission des pièces mentionnées à l'article 2 au plus tard le 30 avril 2027.

Le Pôle des Microtechniques s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

Article 4 - Obligations du Pôle des Microtechniques

Le Pôle des Microtechniques s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que défini à l'article 1^{er} de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de Grand Besançon Métropole au profit d'un autre organisme.

Le Pôle des Microtechniques accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses de l'action.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à mentionner le soutien financier de Grand Besançon Métropole, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de la communauté urbaine lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Si le Pôle des Microtechniques décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de Grand Besançon Métropole, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée. Ses modalités d'utilisation doivent être autorisées par Grand Besançon Métropole.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à prendre attache de Grand Besançon Métropole systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) afin d'en déterminer les modalités pratiques.

Article 5 - Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de Grand Besançon Métropole sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

Article 6 - Modification et reversement

Toutes modifications significatives du programme financé par GBM défini à l'article 1^{er} (délai de réalisation, nature des investissements, etc.) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à GBM et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

Grand Besançon Métropole pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide ;
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide ;
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions de l'article 4 et l'article 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure et restée sans effet.

Article 8 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 9 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de Grand Besançon Métropole et le Trésorier Payeur de Grand Besançon Métropole.

Fait à Besançon, le.....

**Pour le Pôle des Microtechniques
Le Président,**

Monsieur Laurent DESCHAMPS

Fait à Besançon, le.....

**Pour la Communauté Urbaine Grand
Besançon Métropole
Le Président,**

Monsieur Ludovic FAGAUT

ANNEXE 1 : Objectifs du programme d'actions « Innovation – Attractivité – Microtechniques » 2026

Axe 1 : Attractivité de l'écosystème Santé de GBM

1-1.Appui à l'action promotionnelle et commerciale internationale

- Une mission d'exploration de collaborations avec la Suisse (Bâle) et l'Allemagne (Fribourg en Brisgau) a été engagée. Des propositions d'axes de collaborations, et d'actions qualifiées (objectifs, partenaires, moyens financiers) sont à remettre pour décembre 2026.
- Le PMT apportera son expertise filière aux initiatives de délégations à l'étranger (Quebec, Commission européenne) dans le cadre de réunions de travail, de production de documents, de mises en relation et appui lors de visites sur le territoire de GBM.

1-2.Appui à la réflexion stratégique

- Apport de l'expertise santé du PMT aux groupes de travail mis en place par la technopole Temis pour définir, organiser, promouvoir et déployer une offre de services adaptée aux secteurs medtech et biotech.

1.3 Actions en faveur de la filière technologies de santé

- Appui logistique et relais de communication du 1^{er} **workshop UNITC** le 07.10.2026 à Besançon (la veille des ITD) en lien avec l'édition 2026 des ITD. UNITC est un consortium national de recherche sur les thérapies cellulaires et géniques en cancérologie qui réunit tous les acteurs de l'écosystème français des thérapies cellulaires et géniques en cancérologie dont l'UMR Right (Besançon).
- Contribution et relais auprès des membres et participation aux événements suivants :
 - 1^{ère} édition de « la journée du DD dans le DM » organisée par l'ISIFC le 05.03.2026 ;
 - Swiss Biotech Days du 04-05.05.2026 à Bâle (Suisse) ;
 - Global Innovation Summit le 06.05.2026 à Bâle (Suisse) ;
 - AMP 2026 (congrès international sur les peptides anti-microbiens) du 18-20.11.2026 Besançon. PMT est partenaire de FEMTO-ST sur cet événement ;
 - MedFit Bio Fit : contribution de PMT à l'animation du stand pour la promotion des medtech et biotech du 10-11.12.2026 à Marseille.
- Réunions de travail avec les équipes du programme CQE de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (GIZ) dans le cadre d'un **roadshow en Tunisie** le 06-08.04.2026 et relais d'informations aux membres.
- Appui au CMQ Santé : réunions de travail, mise à disposition de notre connaissance de l'écosystème Santé et relais d'informations.

Axe 2 : Attractivité de l'écosystème ASD (Aéronautique-spatial et défense) de GBM

- Inventaire des données disponibles (croisement des bases de données) ;
- Travail de cartographie fine de l'écosystème (établissements d'enseignement supérieur, laboratoires et plateformes de recherche, startups et entreprises industrielles) impliqué dans la filière AéroSpatial et Défense à l'échelle de GBM ;
- Recueil des besoins des entreprises sur base de rencontres ou d'interviews et d'un questionnaire établi conjointement avec GBM ;
- Consolidation et mise à jour des informations clefs de l'écosystème ASD ;
- Identification des principaux facteurs d'attractivité propres à GBM ;
- Rédaction du support de restitution comprenant un diagnostic opérationnel avec propositions de plans d'actions (objet, objectifs, moyens, ressources...).

Livrables attendus :

- Remise d'un tableau excel de la filière ASD (Pour les industriels : nom de l'entreprise, nom du dirigeant, date de création, activité, effectif, chiffre d'affaires et part de chiffre d'affaires dans la filière ASD, positionnement dans la chaîne de valeurs. Pour les entités de recherche, laboratoire concerné et nom du directeur) ;
- Synthèse des besoins collectés auprès des entreprises ;
- Remise d'une conclusion générale sous forme de SWOT et de préconisations avec état des lieux et cartographie de la filière ;
- Restitution en séance (sous forme d'un ppt) ;

Axe 3 : Animations de l'écosystème GBM

3-1. Edition 2026 des Innovative Therapies Days (ITD)

En 2024, la Région Bourgogne-Franche-Comté s'est dotée d'une feuille de route Biothérapies-Bioproduction portant une ambition forte visant à « augmenter la notoriété de l'écosystème régional et faire connaître la chaîne de valeur et ses atouts ». Le renforcement d'événements locaux comme les « Innovative Therapies Days » (ITD) constituent une première « brique » d'action à consolider. Il est attendu des actions sur les axes suivants :

• Equipe d'organisation

L'équipe d'organisation a la charge de la production de l'évènement, de la production et la diffusion des éléments de communication. Elle est constituée de collaborateurs du PMT et est présente lors de l'évènement.

• Création et diffusion de contenus multi-supports

- Outils de présentation et de promotion au format print/digital déclinés par « cible » : chercheurs et industriels ;
- Rédaction de « portraits » d'industriels, de chercheurs, de Key Opinion Leaders ;
- Posts LinkedIn sur la page dédiée à ITD ;
- Mise à jour du site web dédié (<https://www.innovativetherapiesdays.com/>) ;
- Paramétrage de la plateforme de réservation et de prise de rendez-vous BtoB.

• Comité scientifique et recrutement pour son élargissement

Le comité scientifique a la charge de l'élaboration du programme, de son contenu scientifique, de l'identification et la mobilisation des conférenciers d'intérêt. Constitué des membres « fondateurs » bénévoles (UMR Right, MIP, PMT Santé, RD-Biotech), il s'élargit en recrutant des professionnels référents et bénévoles, d'envergure nationale et internationale. Piloté par le PMT, il se réunit autant que nécessaire et est présent lors de l'évènement en assurant son animation.

• Installation d'un comité de pilotage

Il est prévu d'installer un comité de pilotage dont les membres contribueront aux orientations stratégiques et sauront mobiliser leur réseau professionnel pour décupler la notoriété et le rayonnement de l'évènement (prévisionnellement - industriels : GILSON, POLEPHARMA, URGO Medical et VETOQUINOL, Recherche : UMR Right, UMR 1231, Institut FEMTO-ST, Institutionnels : Région BFC, AER BFC et GBM). Ce comité de pilotage se réunira 2 fois par an.

• Prospection et promotion d'ITD

Il est prévu une prospection digitale et des relances en direct des participants à l'évènement (visiteurs, industriels et conférenciers) par l'équipe d'organisation et le comité scientifique sur base de la CRM du PMT et du réseau apporté par le comité de pilotage. Il est convenu que les partenaires du PMT (en particulier : PolePharma, MabDesign, l'ensemble des pôles de compétitivité en Santé) assurent un relais d'information au niveau national.

• Organisation de l'édition 2026 des « Innovative Therapies Days »

Cette édition se tiendra les 08-09-10.10.2026 à Besançon.

• Production du bilan post- évènement

Un bilan sera établi en fin d'évènement. Il précisera entre autres, la volumétrie et nature des participants (public académique/chercheurs, industriels, conférenciers ; part de régionaux, nationaux et

internationaux), le bilan économique de l'évènement (avec le volume de nombre de nuitées et repas pris pendant le séjour), il intégrera également une enquête de satisfaction. Ce bilan sera partagé en comité de pilotage et auprès du comité scientifique.

3-2. Autres animations

- Organisation de l'édition régionale début 2027 du hackathon d'innovation « **Act In Space** » dans les locaux de SupMicrotech. Cet hackathon international porté par le CNES et l'ESA cherche à imaginer de nouveaux produits et services en exploitant des technologies développées dans le cadre de projets dédiés au spatial. Le PMT contribue à l'organisation et au financement des cadeaux remis aux lauréats.
- Participation et intervention à la table ronde de la « **Fête de l'innovation 2026** » organisée par la Fabrique du numérique Fabrique Numérique Besançon et l'Association Silicon Comté.
- Engagement et participations aux actions portées par la communauté French Tech Besançon.

3-3. Articulation de la communication PMT-GBM

Echange annuel avec le service communication de la Direction Economie, Innovation et Territoires de GBM pour veiller à la mise à jour des contenus et supports de la CU GBM.

ANNEXE 2 : budget prévisionnel 2026

Dépenses en € TTC

	Quantité (Jours/u)	Montant (€)
Axe 1 : Attractivité de l'écosystème Santé de GBM		
1.1 appui à l'action promotionnelle		
- Chargé de mission cluster PMT Santé (travaux)	10	3 500
- Manager de l'innovation en Santé (travaux)	10	4 000
- Directeur (travaux, pilotage)	10	6 500
- Supports à l'action de promotion	1	5 000
- Déplacements	1	3 000
TOTAL 1.1		22 000
1.2 Travaux et appui à la réflexion		
- Directeur (travaux)	5	3 250
- Chargé de mission cluster PMT Santé (travaux)	5	1 750
- Manager de l'innovation en Santé (travaux)	5	2 000
- Déplacements	1	500
TOTAL 1.2		7 500
1.3 Actions en faveur de la filière technologies de santé		
- Directeur (travaux)	10	6 500
- Chargé de mission cluster PMT Santé (travaux)	10	3 500
- Manager de l'innovation en Santé (travaux)	10	4 000
- Responsable communication (travaux)	5	1 250
- Déplacements	1	850
TOTAL 1.3		16 100
TOTAL AXE 1		45 600
Axe 2 : Attractivité de l'écosystème ASD de GBM		
Préparation et consolidation d'éléments d'attractivité de l'écosystème ASD		
- Chargé de mission cluster PMT ASD (travaux)	30	15 000
- Directeur (participation et pilotage)	15	9 750
- Groupes de travail et réunions de restitution	7	2 450
- Frais externes (achat de fichiers Corporama)	1	4 800
- Déplacements	1	2 500
- Support de restitution (xls,ppt,conclusion)	1	3 500
TOTAL AXE 2		38 000
Axe 3 : Animations de l'écosystème GBM		
- Edition 2026 des « Innovative Therapies Days »	1	30 000
- Autres actions / animations - volet innovation	2	6 000
- Responsable communication (travaux)	8	2 000
- Communication : mise à jour des contenus et supports à relayer à la CU GBM	4	6 400
- Déplacements	4	2 000
TOTAL AXE 3		46 400
TOTAL PROGRAMME		130 000

Recettes € TTC

Axe 1 & Axe 2 & Axe 3	Montant
Autofinancement PMT	65 000
Subvention GBM	65 000

TOTAL PROGRAMME

130 000

Annexe 3 : Actions du programme PMT HEALTH 2 et retombées sur le territoire de GBM

Axe 1 : Visibilité et notoriété de l'écosystème santé de GBM et de ses filières medtech et biotech pharma à l'échelle régionale, nationale et internationale

Objectif 1 : élargir la communauté des membres

- consolider et fidéliser le réseau des membres
- cibler et prospecter physiquement et numériquement de nouveaux adhérents (académiques, centres de recherche, fabricants, sous-traitants, industriels, cabinets de conseils, sociétés de services, etc.)

Cible : prospection de 200 structures (privées et publiques) issues principalement du territoire GBM, puis du national ou international. Il est attendu 55 adhésions dans les medtech-biotech pour 2025.

PMT doit se donner l'ambition d'être identifié auprès d'entreprises implantées sur GBM qui ne connaissent pas et ne travaillent pas encore avec le PMT.

Objectif 2 : développement d'outils de présentation dédié aux filières medtech et biotech-pharma

- produire un livret Santé = outil de référence des savoir-faire de la filière des technologies de Santé : édité en anglais et en français, destiné aux membres et prospects pour illustrer la diversité de la filière Santé. Des informations sectorielles clés et mise en avant du savoir-faire (compétences expertes et multi-technologiques) des membres du cluster Santé.
- cartographier les compétences des membres : en complément du livret Santé, une « cartographie » des briques technologiques maîtrisées par chacune des entreprises de services membres du cluster sera intégrée en ligne sur l'espace membre sous la forme d'une base de données hébergée sur le site du PMT. Cette base de données a pour objectif de faciliter la mise en réseau entre entreprises et mise à jour régulière avec les nouveaux membres.
- en complément, création et diffusion de contenus Santé spécifiques et multi-supports seront mises à disposition.
- générer une communication multi-supports positive et ciblée : alimenter les membres d'informations choisies et pertinentes sur les enjeux de la filière et relayer les actualités des partenaires nationaux pouvant les intéresser.
- diffuser les appels à projets AMI/AAP d'intérêt dans le cadre du plan Santé France 2030, de la convention signée entre le PMT et l'Agence d'Innovation en Santé (AIS) et de la convention signée entre PMT et Agence Régionale de Santé (ARS BFC).
- recherche de compétences et de partenaires dans le cadre de projets collaboratifs ou individuels, de relations d'affaires ou de partage d'expérience.
- production de newsletters à destination des membres et des financeurs du pôle.
- la réalisation de supports de communication adaptés avec ou sans recours d'une agence de communication ou de relations presse (kakémonos, flyers, goodies, plaquettes, présentations, sondages et formulaires numériques, posts LinkedIn, montages vidéo, articles de presse dans la presse régionale, articles de presse et encarts publicitaires dans des revues spécialisées d'envergure nationale tels que DeviceMed, La gazette du laboratoire, etc.).

Objectif 3 : contribuer aux travaux de l'écosystème

- maintenir la connaissance de la filière et de ses enjeux, connaissance fine du tissu industriel, support à l'émergence de projets d'innovation issus de structures régionales (DECA, SATT, laboratoires et UMR, écoles d'ingénieurs etc.),
- participation à des travaux, études etc : GT liés aux Biothérapies-bioproduction, le CMQ santé, BPI Deeptech tour, innovation PGI, Snitem etc..

Objectif 4 : participer à l'organisation de rencontres multidisciplinaires pour renforcer l'écosystème en Santé : favoriser les interconnexions entre les industriels, le monde académique, la recherche scientifique, les institutionnels et les pouvoirs publics.

- organisation de rencontres entre chercheurs, praticiens hospitaliers et étudiants de la région pour présentation d'activités de recherche. Les laboratoires et plateformes régionales impliqués

dans la Santé (Universités, Institut Right, CTM (ex-LNC), Institut FEMTO-ST, CGFL, etc.), les écoles d'ingénieurs (SUPMicroTech, ISIFC, Esirem, etc.), la SATT Sayens, l'EFS et les CHU régionaux seront sollicités. Un nouvel axe sera intégré afin de respecter les recommandations de la DGE dans le cadre de la re-labellisation : prise en considération de la dimension « patients » : dans ce but, le renforcement des liens avec les CHU de Besançon, le CHU de Dijon et le CGFL (Centre Georges François Leclerc) est essentiel.

- apporter son support à la construction de planning de visites au sein de l'écosystème régional et sur GBM en faveur des pouvoirs publics, élus, acteurs nationaux et industriels en recherche d'opportunités, Technopole Temis.
- organisation de rencontres thématiques dont 1 sur GBM

Axe 2 : appui au développement de la filière technologies de santé - dispositifs médicaux aux retombées sur le territoire de GBM

Les Medtech ont besoin d'accompagnements d'experts. Elles ont également besoin d'innover sur des DM de rupture pour rendre les coûts d'investissement acceptables par le système de santé (ex : robotique chirurgicale). Elles ont également des besoins dans le domaine digital (entrepôts de données de Santé, IA, la prévention, le prédictif, le personnalisé)

Pour répondre à ces enjeux, PMT s'engage à :

- animer 1 comité Technologies de Santé (medtech) sur GBM
- accompagner au montage de 3 projets individuels ou collaboratifs dans le cadre du Plan Santé France 2030 (volets innovation et (ré)-industrialisation) ou de dispositifs de financements européens (avec EEN).
- participer à 1 action des partenaires de l'emploi et de la formation (avec ISIFC, Supmicrotech et dans le cadre du CMQE Santé) sur GBM
- travail de veille pour inciter les membres à participer au :
 - o panorama Healthtech annuel (France Biotech/EY/Bpifrance) afin de valoriser au national les entreprises de GBM
 - o partenaire du Salon Med'nov, salon de référence des acteurs medtechs, organisé par First Connection à Lyon
 - o partenaire de France innovation Meetings, convention d'affaires digitale en santé
- promouvoir auprès des membres le salon international de référence Compamed Medica (avec la CCIR, Le réseau French Healthcare Association)
- co-organisation de la « 14ème journée de l'innovation du CHU de Besançon »
- organiser 2 webinaires sur des thématiques ciblées parmi : « Vendre au service achat d'un hôpital », « IA en Santé : encadrement réglementaire », 2 sur « Vendre à l'international pour les industries de Santé » (concerne les marchés limitrophes : Suisse, Italie, Allemagne)
- constituer un vivier d'experts pour les prestations suivantes :

« Stratégie Industrielle »

Cette prestation permet à un membre industriel de faire travailler un élève-ingénieur (ISIFC) sur un projet d'entreprise tels que le positionnement marché, le positionnement produits, les savoir-faire à maîtriser, la veille concurrentielle...

« Veille réglementaire Medtech »

La veille réglementaire est capitale pour les medtechs afin de connaître les attendus réglementaires du secteur que ce soit dans le cadre du développement de nouveaux produits ou de la gestion d'un portefeuille de produits de santé et ce, indépendamment de la certification ISO 13485.

« Préparation à la certification ISO 13485 »

Cet accompagnement consiste à préparer la mise en place de l'ensemble ou partie du système de management de la qualité selon la norme ISO 13485. Il peut inclure la réalisation d'audits internes du système et/ou du dossier technique.

« Préparation au marquage CE » ou « Préparation à l'agrément FDA »

L'objectif de cet accompagnement est d'accompagner les adhérents sur la constitution et le montage d'un dossier marquage CE ou d'agrément FDA en vue d'un dépôt auprès d'un Organisme Notifié.

« Pré-études médico-économiques »

Il s'agit d'aider l'entreprise à justifier du bénéfice médico-économique de sa solution/produits en cours de développement et de répondre au niveau d'exigences requis pour l'accès au marché (calibrage, dimensionnement). Les adhérents seront mis en relation avec un expert spécialisé pour avoir une première évaluation, calibrage ou dimensionnement du projet.

Ces prestations sont en faveur de 6 entreprises de GBM.

Axe 3 : appui et expertise dédiée aux biothérapies et aux retombées sur le territoire GBM

Concernant la filière des biotech-pharma : les entreprises ont besoin d'accompagnements d'experts, et d'échanges avec le tissu industriel et la medtech. Il s'agit d'un segment atomisé composé de startups et de nombreuses TPE, soumises à des impacts des évolutions réglementaires (déréférencement, surcoûts, délais de certification), et doivent veiller à leur économie des ressources (produits biologiques, consommation énergétique des salles blanches, ...). Les métiers sont également en tension.

Le PMT s'engage à :

- animer 1 comité Technologies de Santé (biotech) sur GBM (dont un sur Bioinnovation)
- qualifier et relayer les demandes de mise en relation et de recherche de compétences auprès des membres. Il est envisagé 5 mises en relation ciblées sur GBM.
- participer à différents groupes de travail thématique : GT « Communication, attractivité » et GT « Innovation en biothérapie », GT « attractivité » de France Biolead, points mensuels avec l' AIS et France Biolead, Mabdesign.
- être relais d'informations et d'actualités en lien avec les thématiques biothérapie-bioproduction des partenaires régionaux (Prométhé, AER BFC) et nationaux (AIS, France Biotech, polepharma, Mabdesign, pôles et clusters impliqués dans la filière).
- faire connaître aux membres et à l'écosystème régional, les conventions/congrès d'intérêt en France ou à l'étranger notamment celles où le PMT est partenaire :
 - o le Congrès annuel « France Bioproduction » organisé par Polepharma et MEDICEN Paris Région
 - o les événements MabDesign : Innovations for Cell&Gene Therapies Congress (ICTC), Antibody Industrial Symposium, BIOProduction Congress, Innovations&Immunotherapies 4 Infectious Diseases
 - o apporter son support à la construction de planning de visites au sein de l'écosystème régional en faveur des pouvoirs publics, élus, acteurs nationaux, industriels en recherche d'opportunités, Technopole TEMIS Santé.

Annexe 4 : Avenant Convention PMT HEALTH 2



Direction chargée de l'exécution de la convention :

Pôle Développement - Direction Economie, Innovation et Territoires

Affaire suivie par : **Hélène MORGADINHO** Tel : 03 81 87 88 18 / helena.morgadinho@grandbesancon.fr

AVENANT 1 Convention relative au soutien du programme d'actions collectives PMT HEALTH 2 porté par le Pôle des Microtechniques pour les années 2025-2026

ENTRE :

La **COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE**, dont le siège est situé à La City 4 rue Gabriel-Plançon 25043 Besançon Cedex, représentée par son Président Monsieur Ludovic FAGAUT, dûment habilité à signer la présente convention par délibération n°..... du Conseil de Communauté de Grand Besançon Métropole en date du 25 juin 2026, Ci-après désignée « **Grand Besançon Métropole** » ou « **GBM** »,

d'une part,

Et

Le **PÔLE DES MICROTECHNIQUES (PMT)**, dont le siège est situé 18 rue Alain Savary, représenté par son Président, Monsieur Laurent DESCHAMPS, dûment habilité à signer la présente convention, Ci-après désigné « **PMT** » ou « **le Pôle** »,

d'autre part

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1^{er} - Objet

Par délibération du Conseil Communautaire n°2025/2025.00219 en date du 26 juin 2025, GBM actait son soutien en faveur du programme d'actions « PMT HEALTH 2 » porté par le Pôle de Microtechniques pour les années 2025 et 2026.

La subvention initiale votée le 26 juin 2025 se portait à hauteur de 45 000 € permettant de financer les actions du Pôle pour la seule année 2025.

Le présent avenant vise à acter le soutien financier de GBM au programme d'actions « PMT HEALTH 2 » pour l'année 2026 en cohérence avec le caractère pluriannuel de ce programme et au vu des résultats constatés sur l'année 2025.

Article 2 - L'article 1 : « Objet » est modifié comme suit :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Grand Besançon Métropole apporte son soutien au programme PMT Health 2 porté par le Pôle des Microtechniques pour les années 2025 et 2026 et de définir les modalités de versement de deux subventions annuelles de 45 000 € pour chacune des deux années 2025 et 2026. Ces subventions sont attribuées au Pôle pour

l'animation de ces filières issues du savoir-faire des microtechniques sur la base des objectifs du programme d'actions figurant en annexe 1 de cette convention.

Article 3 - L'article 3 : « Article 3 - Montant et modalités de versement de la subvention » est modifié comme suit :

Grand Besançon Métropole attribue au Pôle des Microtechniques une subvention de 45 000 € annuelle pour les années 2025 et 2026 afin d'assurer la mise en œuvre du programme d'actions défini à l'article 1^{er}. Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

Les subventions seront versées de la façon suivante :

- 50%, soit 45 000 € à la signature de la présente convention en 2025 ;
- 50%, soit 45 000 € à la signature d'un avenant à la convention en 2026, suite à la délibération du Conseil de Communauté de GBM du 25 juin 2026.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à fournir au plus tard en avril 2027, en deux exemplaires, les comptes annuels certifiés avec justificatifs de dépenses du dit programme en cours ainsi que le rapport d'activité qui détaillera les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexe 1 et 3 de cette présente convention, conformément à l'article L 1611- 4CGCT et la loi 2000-321 du 12 avril 2000.

Article 3

Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Fait à Besançon, le.....

**Pour le Pôle des Microtechniques
Le Président,**

Monsieur Laurent DESCHAMPS

Fait à Besançon, le.....

**Pour la Communauté Urbaine Grand
Besançon Métropole
Le Président,**

Monsieur Ludovic FAGAUT